



République Française

Département de la Seine-Maritime

COMMUNE D'ARQUES-LA-BATAILLE

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal
du 12 février 2024

Délibération N°14 du 12 février 2024

Date de convocation **Étaient présents : (18)**
06.02.24

Maryline Fournier, Maire
Michel Ménager, Christine Delcroix, Carole Dufils, Philippe Gautrot,
Dominique Paul, Serge Planchon Adjoint, Olivier Artur, Benoit Boudet, Emmanuelle Duplessis Yaha, Anne-Lise Grippon,
Patrick Jouen, Julien Ménard, Céline Obin, Véronique Obin, Isabelle Poulain, Gérard Sadé, Rachida Slamani.

Nombre d'élus :
En exercice : 23
Présents : 18
Votants : 22

Étaient Excusés : (5)

Pascal Ancelot ayant donné délégation à Benoit Boudet, Mickael Lefebvre, Isabelle Normand ayant donné délégation à Maryline Fournier, Guy Sénécal ayant donné délégation à Philippe Gautrot, Arlette Vivet ayant donné délégation à Michel Ménager.

Secrétaire de séance : Julien Ménard

SDE76

Approbation du projet EP-2023-0-76026-M6133

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Philippe Gautrot, Adjoint au Maire

présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire **EP-2023-0-76026-M6133** et désigné "Armoire M - Secteur Côtes du château", à savoir :

Dépose de l'armoire de commande de l'éclairage public vétuste.
Fourniture et pose d'une armoire de commande d'éclairage public équipée d'une horloge astronomique programmable.

Dépose de 42 mâts vétustes chacun équipés d'une lanterne énergivore.
Fourniture et pose de 42 mâts d'éclairage public de 4m de hauteur chacun équipé d'une lanterne de type "Arya" avec source Led.

dont le montant prévisionnel s'élève à 91 686,00 € T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de 38 116,75 € T.T.C.

Après avoir délibéré, le Conseil communal décide :

- **d'adopter** le projet ci-dessus ;

Envoyé en préfecture le 15/02/2024

Reçu en préfecture le 15/02/2024

Publié le



ID : 076-217600261-20240212-D14_120224-DE

- **d'inscrire** la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2024 pour un montant de 38.116,75 € T.T.C.
- **de demander** au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- **d'autoriser** Madame le maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve la présente à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Maryline Fournier, Maire

Signé par : MARYLINE FOURNIER
Date : 15/02/2024
Qualité : MAIRE